

7.2 **DEMANDE COLLECTIVE AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MADA (suite)**

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 2017-142;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la MRC de La Mitis de coordonner les travaux permettant d'effectuer une démarche collective MADA sur le territoire de notre municipalité et que la personne désignée responsable du dossier « aînés » est monsieur Jacques Vachon.

Rés. : 2018-092

7.3 **ACHAT D'UN DISTRIBUTEUR D'EAU POUR LE BUREAU**

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'un distributeur d'eau pour la salle du Conseil au coût de 239\$ plus taxes.

Rés. : 2018-093

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question s'est tenue de 20h35 à 20h40.

9. **LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h45 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

Rés. : 2018-094

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2)

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2018

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 9 juillet 2018, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sont présents les conseillers :
madame Suzie Ouellet, monsieur Philippe Carroll, monsieur Jocelyn Fournier, madame Lucienne V. Ouellet, monsieur Jacques Vachon, monsieur Luc Fournier le tout formant quorum sous la présidence de **Rodrigue Roy** maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19h40

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés. : 2018-095

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. **APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN JUIN**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 4 juin 2018, 19h30 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Rés. : 2018-096

Il est dûment proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance tenue le 4 juin 2018, 19h30.

4. **ADMINISTRATION ET FINANCES**

4.1 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 9 juillet 2018 ;

Rés. : 2018-097

Il est dûment proposé par monsieur Luc Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (mois) :	27 053.72 \$
Dépenses incompressibles payées en (mois)	634.00 \$
Comptes à payer du mois :	21 655.33 \$

4.2 **INTÉRÊTS ET CAPITAL PAYABLES À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA MITIS POUR L'EMPRUNT # 3**

Rés. : 2018-098

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remboursement de la somme de 2 619.27 \$ à la *Caisse Populaire de Mont-Joli – Est de la Mitis* pour le paiement des intérêts échus le 17 juillet 2018 ainsi que 58 100\$ en capital pour le financement du projet relatif à la programmation de travaux de voirie local de la taxe d'accise.

4.3 **RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE**

Attendu que la *Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire* aura lieu du 23 au 29 septembre 2018;

Attendu qu' il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

4.3 RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE (SUITE)

Attendu qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Attendu que le CN demande à la Municipalité d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre Municipalité;

IL EST proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents **QUE** la municipalité de Grand-Métis appuie la *Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2018.

Rés. : 2018-099

4.4 VACANCES ANNUELLES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Mme Chantal Tremblay informe les membres du conseil qu'elle entend prendre ses vacances annuelles du 19 au 27 juillet et du 23 au 31 août 2018 ainsi que les vendredis à partir du 29 juin au 14 septembre 2018 inclusivement.

Il est proposé par monsieur Luc Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis accepte les dates proposées pour les vacances de la directrice.

Rés. : 2018-100

4.5 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-0207– CODE D'ÉTHIQUE DES ELUS DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

Monsieur Jacques Vachon, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux est soumis au conseil municipal et le présente ce 9 juillet 2018. Une dispense de lecture du règlement est donnée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir pris connaissance du projet de règlement.

L'adoption du règlement 2018-0207 est prévue pour lundi, le 6 août 2018. Un avis sera publié le 10 juillet 2018 informant les contribuables de la municipalité de la date, de l'heure et du lieu où est prévue l'adoption du règlement. Un résumé du projet sera inclus dans l'avis public.

4.6 EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE TEMPORAIRE

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher une ressource temporaire pour aider aux tâches administratives suite à la révision cadastrale pour environ une semaine. Cette personne s'occupera de la mise à jour des dossiers et du classement.

Rés. : 2018-101

5. URBANISME ET VOIRIE

5.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-0208 SUR LES PONCEAUX DES ENTRÉES PRIVÉES

ATTENDU QUE selon l'article 66 de la Loi sur les Compétences municipales, la Municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes;

5.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-0208 SUR LES PONCEAUX DES ENTRÉES PRIVÉES (SUITE)

ATTENDU QUE selon l'article 67 de la Loi sur les Compétences municipales, toute municipalité locale peut adopter des règlements pour régir tout usage d'une voie publique non visée par les pouvoirs réglementaires que lui confère le Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24.2);

ATTENDU QUE selon l'article 68 de la Loi sur les Compétences municipales, toute municipalité locale peut réglementer l'accès à une voie publique;

ATTENDU QU'il appartient aux propriétaires de lots contigus aux chemins municipaux de faire et de maintenir les ouvrages nécessaires pour entrer et sortir de leurs propriétés;

ATTENDU QUE ce Conseil croit opportun d'adopter un règlement concernant les ponceaux des entrées privées;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Jacques Vachon lors de la séance du conseil tenue le 4 juin 2018 et que la présentation du dit règlement a été faite par la directrice générale, Chantal Tremblay, lors de la même séance;

Rés. : 2018-102

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 2018-0208 sur les ponceaux des entrées privées joint à la présente pour en faire partie intégrante.

5.2 FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS

Rés. : 2018-103

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la décision de la directrice d'accorder le contrat de gré à gré à Transport Jocelyn Ouellet au coût de 295\$ plus taxes pour le fauchage des accotements des routes sous juridiction municipale.

5.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

TITRE DU PROJET : Chemin Kempt – Scellement des fissures

ATTENDU QUE a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Métis désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Métis s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Métis seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**5.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET –
ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU
ROUTIER LOCAL (SUITE)**

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Métis choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
- X le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Luc Fournier et résolu à l'unanimité des conseiller présent et adopté que le conseil de autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Rés. : 2018-104

5.4 ACHAT D'UN LUMINAIRE

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Chantal Tremblay à faire la commande d'un luminaire chez RPF électrique inc. Pour installation près du 15 chemin de la Pointe Leggatt. Le coût du luminaire LED ainsi que de la potence est d'environ 550 \$ plus taxes, plus les frais d'Hydro-Québec pour le branchement du luminaire.

Rés. : 2018-105

6. CORRESPONDANCE

6.1 RAPPORT DE L'AUDITEUR – SERVICE DES INCENDIES DE PRICE

La Directrice dépose le rapport d'audit pour le service des incendies de Price 2017 aux archives de la municipalité.

**6.2 RÉSOLUTION - APPUI DONNÉ À LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
RELATIVEMENT À SA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LA
CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS SUR SON TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé par la Ville Métis-sur-Mer aux fins d'interdire la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et de véhicules-outils sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grand-Métis est favorable en partie à une telle réglementation qui pourrait avoir pour effet de restreindre la circulation de véhicules lourds sur son territoire pour les chemins ou routes suivants :

- 1- Route Plourde portion sud de la route 132;
- 2- Rang 2 de la route Plourde à la rue de l'Église;
- 3- Chemin de la Station en entier;
- 4- Chemin Boule-Rock en entier;
- 5- Rue Principale de la rue de l'Église à la rue Beach;
- 6- Rue Beach de la rue Principale à la route 132;
- 7- Route McLaren portion nord de la route 132;
- 8- Chemin Leggatt en entier;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grand-Métis n'est pas d'avis que le transport lourd provenant en grande partie de la porcherie situé dans la municipalité de Saint-Octave de Métis passe uniquement sur son territoire, soit par le chemin de l'Anse-des-Morts qui n'a pas été conçu pour le transport lourd et dont elle assume seule l'entretien;

6.2 RÉSOLUTION - APPUI DONNÉ À LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER RELATIVEMENT À SA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS SUR SON TERRITOIRE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grand-Métis n'est pas d'avis que le transport lourd provenant en grande partie de la porcherie situé dans la municipalité de Saint-Octave de Métis passe uniquement sur son territoire, soit par le chemin de l'Anse-des-Morts qui n'a pas été conçu pour le transport lourd et dont elle assume seule l'entretien;

Rés. : 2018-106

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le projet de règlement présenté par la Ville de Métis-sur-Mer aux fins d'interdire la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et de véhicules-outils sur son territoire, en demandant que soit retiré le rang des Écossais.

7. VARIA

7.1 MOTION DE REMERCIEMENT À LA FAMILLE GAGNON

Rés. : 2018-107

Il est proposé par le conseiller Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseiller présents qu'une motion de remerciement soit adressée à monsieur Philippe Gagnon et sa famille qui nous ont fourni l'électricité lors de nos activités de la Saint-Jean.

Un gros merci de la part des bénévoles ainsi que du Conseil de la municipalité de Grand-Métis.

7.2 MOTION DE REMERCIEMENT - BÉNÉVOLES

Rés. : 2018-108

Il est proposé par le conseiller Luc Fournier et résolu à l'unanimité des conseiller présents qu'une motion de remerciement soit adressé pour les bénévoles ayant œuvré à l'organisation et lors de la journée de la fête nationale le 24 juin dernier.

Le Conseil vous offre ses sincères félicitations à tous et à toutes, vous avez fait de cette journée un succès!

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2018-109

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2018